

2^E VERSION

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Commission de la capitale nationale du Québec.

Renseignements

Téléphone : 418 528-0773
1 800 442-077 (sans frais)

Internet : www.capitale.gouv.qc.ca

© Commission de la capitale nationale du Québec – 2025

Table des matières

Message du président-directeur général	1
L'organisation en bref	2
Mission	2
Vision	2
Valeurs	2
Quelques données clés de l'organisation en matière de développement durable	3
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de ses politiques	4
Contexte interne	5
Contexte externe	5
Plan d'action de développement durable	6
Action 1 : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens	6
Action 2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société	10
Action 3 : Accélérer la transition vers une mobilité durable	12
Action 4 : Évaluer la durabilité des interventions de l'organisation	13
Action 5 : Accroître la part des acquisitions responsables	15
Tableau synoptique	16
Liste des modifications	18

Message du président-directeur général



La Commission souhaite exercer une influence positive par l'exemplarité dans la réalisation des projets qui lui sont confiés en maintenant une collaboration active auprès de ses partenaires. Afin d'en améliorer sa gouvernance et sa gestion, la Commission a procédé aux ajustements demandés afin que son Plan d'action et de développement durable 2023-2028 gagne en pertinence et réponde de façon plus satisfaisante à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Par ailleurs, les actions retenues par la Commission dans le cadre de son Plan d'action et de développement durable 2023-2028 reflètent sa volonté ferme de :

- Poursuivre ses efforts afin d'accomplir sa mission;
- Consolider ses engagements pour un avenir plus durable et inclusif pour tous les citoyens du Québec;
- Participer à la mise en valeur et à l'aménagement de la capitale comme lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement.

Certaines de nos cibles dans le Plan d'action et de développement durable 2023-2028 sont audacieuses et ambitieuses. La Commission estime qu'elles lui permettront de s'améliorer et de contribuer à faire de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 un succès au bénéfice de tous les citoyens du Québec d'aujourd'hui et de demain.

A handwritten signature in dark ink, reading "André Roy". The signature is fluid and cursive.

André Roy,
Président-directeur général

L'organisation en bref

Mission

La Commission veille à ce que la capitale, la Ville de Québec, soit aménagée et développée en mettant en valeur ses attributs de lieu central d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement de tous les citoyens du Québec. Elle en assure également la promotion et contribue à l'organisation d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à sa mise en valeur.

Vision

Éclatée sous quatre grands leviers d'intervention (Expérience Capitale, Leadership Capitale, Mise en valeur Capitale et Équipe Capitale), la vision de la Commission se formule ainsi : « *D'ici 2030, la capitale nationale sera reconnue pour sa capacité à faire vivre aux citoyens du Québec et du monde des expériences capitales authentiques, inédites et inoubliables* ».

Valeurs

Respect

La Commission s'engage à traiter avec égard les partenaires, les mandataires, les employés et les citoyens, et à gérer avec rigueur les ressources financières, matérielles et patrimoniales qui lui sont allouées.

Collaboration

La Commission favorise la complémentarité des expertises internes en partenariat avec les acteurs dédiés à la mise en valeur de la capitale.

Leadership

La Commission préconise une approche proactive de gouvernance dans la prise en charge des projets de nature capitale qui lui sont confiés ou à titre de partenaire.

Quelques données clés de l'organisation en matière de développement durable¹

Données clés	Description
Ressources financières	
34 307 807 \$	Budget annuel
Propriétés	
156,05 hectares	Superficie des propriétés de la Commission
12	Parcs aménagés
2	Boisés
Exploitation	
732	Activités diverses et événements
9	Tournages

¹ Les données proviennent du Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de ses politiques

Nom du document organisationnel	Orientation / objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan stratégique 2020-2025	Orientations 1 et 2	Objectif 2.3 - Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens Objectif 4.1 - Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux Objectif 4.2 - Accélérer la transition vers une mobilité durable
Horizon 2030 – Vision d'une capitale nationale	Leviers d'intervention 2 et 3	Objectif 2.3 - Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens Objectif 4.1 - Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux Objectif 4.2 - Accélérer la transition vers une mobilité durable
Horizon 2030 – Vision de mise en valeur de la capitale nationale	Stratégies d'intervention 1, 2, 4 et 5	Objectif 2.3 - Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens Objectif 4.1 - Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux Objectif 4.2 - Accélérer la transition vers une mobilité durable
Politique d'occupation des parcs et espaces verts de la Commission	Encadrer l'occupation des parcs et espaces verts de la Commission	Objectif 2.3 - Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	Réduire ou éliminer les obstacles qui peuvent nuire à l'intégration des personnes handicapées	Objectif 2.3 - Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens
Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI)	Objectifs et engagements du document	Objectif 3.2 - Valoriser l'égalité et la diversité de notre société

Contexte interne

Créée le 22 juin 1995 à la suite d'un vote unanime de l'Assemblée nationale, la Commission de la capitale nationale du Québec incarne la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître l'importance qu'il accorde à sa capitale, la Ville de Québec.

La CCNQ est administrée par un conseil d'administration composé de 13 membres nommés par le gouvernement, représentant divers milieux de la société québécoise. Le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale supervise l'application de la loi régissant la Commission.

Contexte externe

La Commission adhère pleinement à l'objectif du gouvernement de faire du Québec un État durable. De concert avec ses partenaires, la Commission contribue sur l'ensemble du territoire de la communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à la création d'une capitale résolument moderne, fière de son passé et confiante en son avenir. Par ses actions, la Commission participe à rendre la capitale attrayante en contribuant à en faire un lieu où une nature en santé, des aménagements urbains de qualité ainsi que des lieux riches en histoire sont préservés et mis en valeur.

Ainsi, la Commission entend notamment contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 en collaborant à l'atteinte des objectifs suivants :

- 2.3 Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens;
- 3.2 Valoriser l'égalité et la diversité dans notre société;
- 4.2 Accélérer la transition vers une mobilité durable;
- 5.1 Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement;
- 5.4 Utiliser les marchés publics comme leviers de croissance durable.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens



La Commission assure la gestion de 156,05 hectares de parcs et espaces verts sur le territoire de la CMQ. Soucieuse de soutenir la fréquentation et de faire connaître les différents aspects patrimoniaux de ses parcs et espaces verts, la Commission a amorcé un virage numérique. Ces parcs et espaces verts sont souvent associés à des lieux centraux d'exercice du pouvoir politique et administratif et de symbole national de rassemblement pour les citoyens du Québec.

Numéro sous-objectif SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
2.3.1	Nombre de parcs et espaces verts (PEV) dotés de contenu interprétatif numérique. Mesure de départ : 2 PEV sur 11 PEV.	Établir un plan de déploiement	Ajout de contenu interprétatif numérique dans 2 PEV	Ajout de contenu interprétatif numérique dans 1 PEV	Ajout de contenu interprétatif numérique dans 2 PEV	Ajout de contenu interprétatif numérique dans 3 PEV

Dans le but de répondre aux besoins exprimés par sa clientèle et d'encourager l'électrification des transports ainsi qu'une mobilité durable, la Commission va ajouter des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur certaines de ses propriétés.

Numéro sous-objectif SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
2.3.1	Ajouter des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les propriétés de la Commission	Établir un plan de déploiement	Ajout de 2 bornes par rapport à l'année de référence	Ajout de 2 bornes par rapport à l'année précédente	Ajout de 2 bornes par rapport à l'année précédente	Ajout de 2 bornes par rapport à l'année précédente

Pour information, l'ajout de ces équipements présente parfois des défis techniques considérables en raison de l'absence ou de la faible capacité des réseaux électriques existants ainsi que de la présence de contraintes naturelles ou anthropiques. Par conséquent, la Commission se réserve le droit de ne pas réaliser ou de retarder l'exécution de certains projets si ceux-ci ne respectent pas les paramètres d'une saine gestion des fonds publics. Le cas échéant, la Commission s'engage à motiver et fournir des explications afin de justifier ses choix.

Dans le but de parfaire ses connaissances sur la fréquentation de ses parcs et espaces verts, la Commission va mettre en place deux mesures différentes d'achalandage pour le site archéologique Cartier-Roberval et le parc du Bois-de-Coulonge.

Site archéologique Cartier-Roberval

Numéro sous-objectif SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
2.3.2	Mesurer l'achalandage annuel du site archéologique Cartier-Roberval. ² Nombre de visiteurs ayant emprunté l'entrée principale du site.	27 295 ³ visiteurs	27 842 ⁴ visiteurs attendus 26 506 visiteurs reçus	+ 4 % par rapport à l'année de référence	+ 6 % par rapport à l'année de référence	+ 8 % par rapport à l'année de référence

La mesure d'achalandage pour le site archéologique Cartier-Roberval est réalisée à l'aide d'un compte-personnes en raison de la configuration du lieu. Le niveau de précision du compte-personnes est élevé et permet d'obtenir un décompte à l'heure. La précision du décompte permet de mesurer spécifiquement la participation aux activités organisées sur le site.

L'année de référence pour mesurer la progression de l'indicateur sera 2024-2025 parce que les données obtenues couvrent l'ensemble de la période d'exploitation du site, ce qui n'était pas le cas pour les données de l'année 2023-2024. L'indicateur ne prévoit aucune pondération en lien avec la météo, l'accessibilité du site ou tout autre critère. Néanmoins, dans le cadre de son rapport annuel de gestion, la Commission pourrait fournir des explications et des appréciations afin d'accompagner le résultat de l'indicateur.

² L'indicateur est calculé par l'entremise d'un compte-personne. L'appareil a été installé le 26 juin 2023. Le décompte inclut les entrées et les sorties sur le site, depuis la passerelle, de la mi-avril à la mi-octobre. Il est difficile de comparer la fréquentation de l'année 2023-2024 avec l'année 2024-2025 en raison de l'absence de données pour les mois d'avril, mai et juin et considérant des variations de l'ordre de 15 % à 25 % pour les mois pour lesquels des données étaient disponibles sur une période de deux ans.

³ Le nombre de visiteurs en 2023-2024 a été calculé de la façon suivante : nombre de passages en 2023-2024 (35 094) divisé par 2 (pour les entrées et sorties), redivisé par 126 (nombre des jours calculés en 2023-2024) et multiplié par 196 (nombre total de jours d'ouverture en 2024-2025)

⁴ Le nombre de visiteurs attendu en 2024-2025 a été calculé de la façon suivante : nombre de passages en 2023-2024 (35 094) divisé par 2 (pour les entrées et sorties), redivisé par 126 (nombre des jours calculés en 2023-2024), multiplié par 196 (nombre total de jours d'ouverture en 2024-2025) et multiplié par l'augmentation annuelle attendue de 2 %.

Parc du Bois-de-Coulonge

Numéro sous-objectif SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
2.3.2	Mesurer l'achalandage annuel du parc du Bois-de-Coulonge. L'indicateur est obtenu par le biais d'une étude de fréquentation réalisée annuellement par un consultant externe.	N.D.	463 928 jours de visite	+ 4 % par rapport à l'année de référence	+ 6 % par rapport à l'année de référence	+ 8 % par rapport à l'année de référence

Un consultant externe a été mandaté par la Commission en vue d'évaluer l'achalandage du parc du Bois-de-Coulonge auprès des résidents de la grande région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec. L'indicateur utilisé (jours de visite) a été obtenu par l'entremise d'un sondage Omniweb auprès d'un échantillon de 500 répondants. Les répondants ont été sélectionnés aléatoirement via le panel web du consultant. Par ailleurs, les résultats du sondage ont été pondérés selon le sexe, l'âge, la région, la langue maternelle, la scolarité et la présence d'un enfant dans le ménage afin d'assurer que l'échantillon soit représentatif de la population à l'étude.

L'achalandage a été établi en utilisant la méthode de calcul de Tourisme Québec⁵ contenue dans le document d'aide financière aux festivals et événements touristiques du gouvernement du Québec, et en tenant compte du nombre de jours de visite et du nombre d'accompagnateurs adultes et enfants déterminés par l'étude. L'intérêt de l'indicateur est qu'il peut être calculé pour l'ensemble des parcs et espaces verts de la Commission et qu'il s'agit d'un indicateur reconnu à l'échelle provinciale.

L'année de référence pour mesurer la progression de l'indicateur sera 2024-2025. La Commission ne possède pas de données pour les années antérieures. L'indicateur ne prévoit aucune pondération en lien avec la météo, l'accessibilité du site ou tout autre critère. Néanmoins, dans le cadre de son rapport annuel de gestion, la Commission pourrait fournir des explications et appréciations afin d'accompagner le résultat de l'indicateur.

⁵ Site Internet de tourisme Québec consulté le 24 avril 2025. <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/aide-financiere/festivals-evenements-touristiques/documents-festivals-evenements-touristiques#c18901>

Action 2 : Valoriser l'égalité et la diversité de notre société



La Commission a pour mandat de faire de la capitale un symbole de rassemblement de tous les Québécois. L'intégration dans les actions et les pratiques de la Commission des valeurs d'égalité et de diversité, qui sont celles de la société québécoise, apparaît ainsi incontournable dans la mise en œuvre de sa mission. De ce fait, la Commission s'engage à réaliser ou à souligner dans ses interventions commémoratives et interprétatives un pourcentage de contenu équivalent à 25 % de celui-ci portant sur les jeunes, les aînés, les femmes, les Autochtones et les personnes issues de la diversité de la société québécoise.

Numéro sous-objectif SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
3.2.1	Pourcentage des interventions commémoratives et interprétatives portant sur les jeunes, les aînés, les femmes, les Autochtones et les personnes issues de la diversité	25 % des actions annuelles	25 % des actions annuelles	25 % des actions annuelles	25 % des actions annuelles	25 % des actions annuelles

L'indicateur sur les interventions commémoratives et interprétatives portant sur les jeunes, les aînés, les femmes, les Autochtones et les personnes issues de la diversité est quantitatif. Toutefois, dans la réalité et compte tenu de la diversité et de la complexité des interventions de la Commission, il demeure très difficile à évaluer. Il convient de préciser qu'une intervention commémorative est ici définie comme étant une intervention publique de rappel du passé (personnage, événement, lieu ou fait) dont le moyen est un repère fixe et permanent ou une manifestation. Quant à l'intervention interprétative, on entend ici une intervention publique de diffusion de la connaissance historique réalisée au moyen d'un élément physique (panneau d'interprétation), d'un support numérique (pages Web, application, blogue, balado) ou d'une activité de médiation culturelle (visite guidée, animation).

Par ailleurs, la diversité dans la commémoration et l'interprétation est un enjeu crucial qui touche à la représentation des identités, des mémoires collectives et des récits historiques. La commémoration vise à rappeler des événements, des personnages ou des lieux marquants, mais elle peut parfois refléter des perspectives dominantes au détriment de voix marginalisées. La Commission est particulièrement sensible à cet enjeu, c'est pourquoi elle a apporté certaines précisions en regard de l'indicateur sur les interventions commémoratives et interprétatives portant sur les jeunes, les aînés, les femmes, les Autochtones et les personnes issues de la diversité.

Pour terminer, la Commission cherche simplement à offrir un espace dans la société québécoise aux jeunes, aux aînés, aux femmes, aux Autochtones et aux personnes issues de la diversité.

Numéro sous-objectif SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
3.2.1	Pourcentage des projets archéologiques touchant les nations autochtones faits en partenariat avec celles-ci (100 % des projets)	100 % des nouveaux projets	100 % des nouveaux projets	100 % des nouveaux projets	100 % des nouveaux projets	100 % des nouveaux projets

L'indicateur est calculé à la fin de l'année administrative. Le nombre de projets archéologiques touchant les nations autochtones peut varier en fonction des découvertes réalisées sur le terrain. Cet indicateur reflète une saine gestion de l'organisation et constitue une marque de respect envers les nations autochtones.

Action 3 : Accélérer la transition vers une mobilité durable



En accord avec sa loi constitutive, la Commission aménage des lieux (places, parcs, jardins) et des voies publiques (promenades, rues) qui contribuent à améliorer l'accès à la capitale. À travers ces gestes, elle participe à la transition vers une mobilité durable et compte maintenir ses actions au cours des prochaines années, notamment, en contribuant à la requalification de la route de l'Aéroport entre la rue Principale et le boulevard Wilfrid-Hamel, ainsi qu'en participant activement à la planification de la conversion de l'autoroute Dufferin-Morency en boulevard urbain, entre la Baie de Beauport et le parc de la Chute-Montmorency.

Numéro sous-objectif SGDD	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
4.2.1	Améliorer l'accès aux milieux naturels, parcs et espaces verts de la Commission	Établir un plan de déploiement	Bonifier les conditions d'accueil d'un PEV au minimum	Bonifier les conditions d'accueil d'un PEV au minimum	Bonifier les conditions d'accueil d'un PEV au minimum	Bonifier les conditions d'accueil d'un PEV au minimum

Lorsque la Commission exprime le souhait de bonifier les conditions d'accueil de ses parcs et espaces verts, cela peut prendre plusieurs formes. À titre d'exemple, il peut s'agir de réaliser des aménagements pour les personnes à mobilité réduite, d'ajouter des stations de locations de bicyclettes électriques (àVélo), de supports à vélo, ainsi que des stations de réparation de bicyclette (Biciborne) sur les sites de la Commission. Il peut également s'agir d'ajouter des abreuvoirs, du mobilier urbain, de construire un escalier ou un pont pour faciliter la mobilité active sur les sites de la Commission ou ceux de ses partenaires. La bonification des conditions d'accueil inclut aussi des éléments moins tangibles de planification et d'utilisation du sol. Pour des raisons stratégiques, la Commission ne dresse pas une liste exhaustive dans son PADD des améliorations qu'elle souhaite réaliser sur ses parcs et espaces verts.

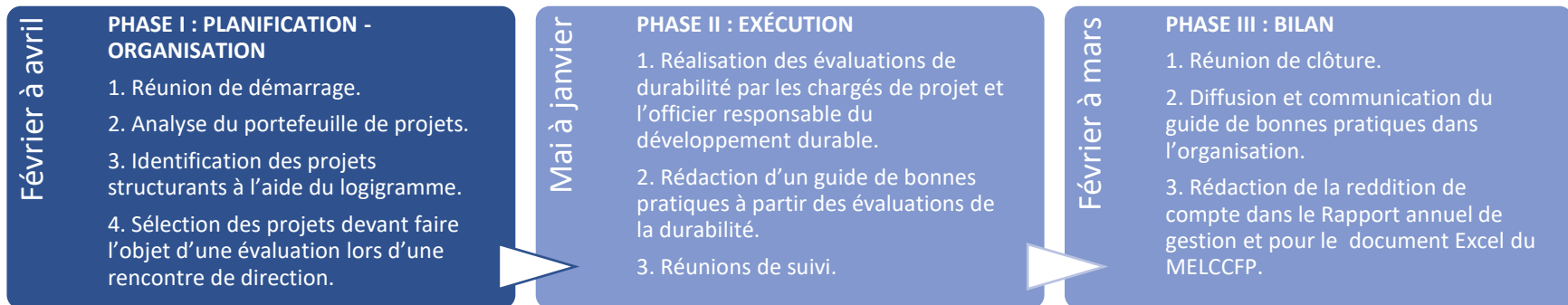
Action 4 : Évaluer la durabilité des interventions de l'organisation



Pour remplir sa mission, la Commission pose de multiples gestes sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Plusieurs de ces actions constituent des interventions structurantes pour la région, tant en matière d'aménagement (ex. : places, parcs, jardins, promenades) et de conservation (ex. : lieux et bâtiments patrimoniaux), que de mise en valeur de la capitale (ex. : diffusion de contenu interprétatif et informatif). Dans ce contexte, la Commission entend évaluer la durabilité de ses interventions structurantes en conformité avec le *Guide d'évaluation de la durabilité 2023*.

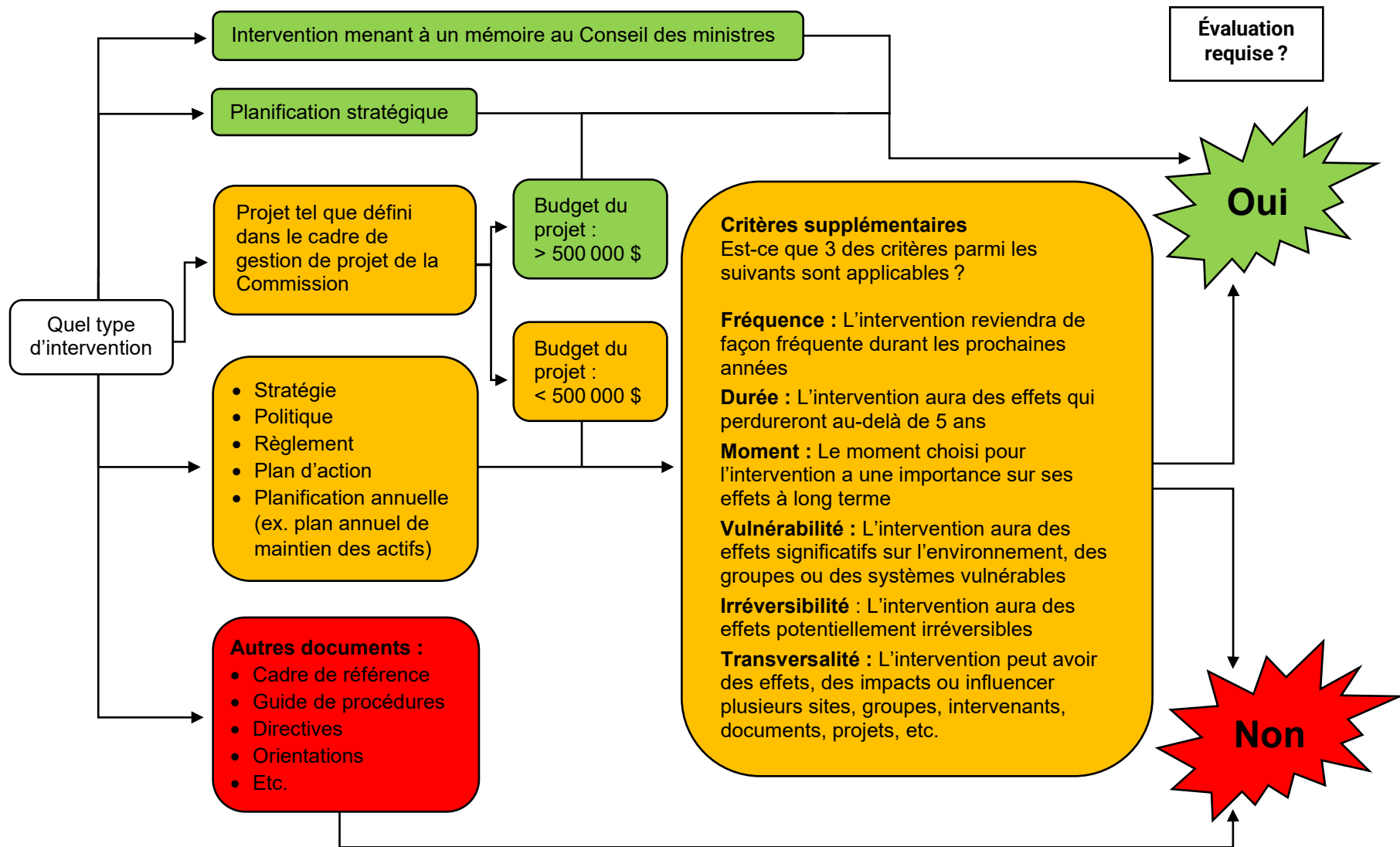
Numéro sous-objectif SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
5.1.1	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %

Afin de réaliser l'évaluation de la durabilité de ses interventions structurantes, la Commission a établi le cycle de gestion annuel suivant :



Logigramme : Évaluation de la durabilité - Une évaluation est-elle requise ?

Le logigramme ci-dessous détermine si une intervention est structurante et si une évaluation de la durabilité est requise.



Action 5 : Accroître la part des acquisitions responsables



La Commission fait annuellement en moyenne des acquisitions pour 7 millions de dollars sur les marchés publics. À cette échelle, la Commission souhaite faire sa part pour contribuer à l'effort gouvernemental d'accroissement de la part des acquisitions responsables. Elle s'engage à exiger des composantes responsables de ses fournisseurs.

Numéro sous-objectif SGDD	Indicateur (mesure de départ)	Cibles annuelles				
		2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
5.4.1	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables (0 % du volume des achats en 2022)	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

L'indicateur est calculé mensuellement à partir des données du Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Tableau synoptique

Numéro sous-objectif SGDD	Sous-objectif	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Orientation 2 – Agir en faveur de la nature et pour la santé							
2.3.1	Améliorer l'accès aux milieux naturels, parcs et espaces verts (PEV) de la Commission	Rendre le contenu interprétatif de cinq parcs et espaces verts sous forme numérique	Établir un plan de déploiement	Ajout de contenu interprétatif numérique dans 2 PEV	Ajout de contenu interprétatif numérique dans 1 PEV	Ajout de contenu interprétatif numérique dans 2 PEV	Ajout de contenu interprétatif numérique dans 3 PEV
2.3.1	Améliorer l'accès aux milieux naturels, parcs et espaces verts de la Commission ainsi qu'à la place des Canotiers	Ajouter des bornes de recharge pour les véhicules électriques sur les propriétés de la Commission	Établir un plan de déploiement	2 bornes pour l'année de référence	Ajout de 2 bornes par rapport à l'année précédente	Ajout de 2 bornes par rapport à l'année précédente	Ajout de 2 bornes par rapport à l'année précédente
2.3.2	Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	Augmenter la fréquentation du site archéologique Cartier-Roberval	27 295 visiteurs	27 842 visiteurs attendus	+ 4 % par rapport à l'année de référence	+ 6 % par rapport à l'année de référence	+ 8 % par rapport à l'année de référence
		26 506 visiteurs reçus					
		Augmenter la fréquentation du parc du Bois-de-Coulonge	N.D.	463 928 jours de visite ⁶	+ 2 % par rapport à l'année de référence	+ 4 % par rapport à l'année de référence	+ 6 % par rapport à l'année de référence

⁶ Les données ont été obtenues via un sondage Omniweb auprès d'un échantillon de 500 répondants, entre le 1^{er} juillet et le 8 septembre 2024. Les répondants ont été sélectionnés aléatoirement via le panel web de l'organisation mandatée. L'achalandage a été établi en utilisant la méthode de calcul de Tourisme Québec, en tenant compte du nombre de jours de visite, et du nombre d'accompagnateurs adultes et enfants présentés dans l'étude. À titre indicatif, la marge d'erreur maximale d'un échantillon probabiliste de 500 répondants est de +/- 4,4 %, 19 fois sur 20.

Numéro sous-objectif SGDD	Sous-objectif	Indicateurs (mesure de départ)	Cibles annuelles				
			2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Orientation 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec							
3.2.1	Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Pourcentage des interventions commémoratives et interprétatives portant sur les jeunes, les aînés, les femmes, les Autochtones et les personnes issues de la diversité	25 % des actions annuelles	25 % des actions annuelles	25 % des actions annuelles	25 % des actions annuelles	25 % des actions annuelles
3.2.1	Favoriser la cohésion sociale par le dialogue culturel	Pourcentage des projets archéologiques touchant les nations autochtones faits en partenariat avec celles-ci (100 % des projets)	100 % des nouveaux projets	100 % des nouveaux projets	100 % des nouveaux projets	100 % des nouveaux projets	100 % des nouveaux projets
Orientation 4 – Développer les collectivités durablement							
4.2.1	Améliorer l'accès aux milieux naturels, parcs et espaces verts de la Commission	Accessibilité de nos propriétés en déplacement actif et durable	Établir un plan de déploiement	Bonifier les conditions d'accueil d'un PEV au minimum	Bonifier les conditions d'accueil d'un PEV au minimum	Bonifier les conditions d'accueil d'un PEV au minimum	Bonifier les conditions d'accueil d'un PEV au minimum
Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable							
5.1.1	Évaluer la durabilité des interventions	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %
5.4.1	Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables	20 %	25 %	35 %	45 %	50 %

Liste des modifications

Description	Justification
1. Remplacer le message de l'ancienne présidente-directrice générale par le message du président-directeur général actuel.	Reflet des changements à la direction de la Commission.
2. Ajuster le texte de « <i>L'organisation en bref</i> ».	Présente succinctement l'origine de la Commission.
3. Actualiser les données dans « <i>Quelques données clés de l'organisation en matière de développement durable</i> » à partir des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2023-2024 de la Commission.	Actualise l'information.
4. Ajouter des précisions pour chacune des actions du Plan d'action sur le développement durable 2023-2028.	Permet de préciser les actions et les indicateurs.
5. Retirer l'objectif « 5.8.1 Réduire les émissions de GES du parc des véhicules légers et lourds de l'État » du PADD.	Permet de se conformer aux recommandations du MELCCFP.
6. Déplacer l'objectif « 4.2.1. Accélérer la transition vers une mobilité durable » dans le sous-objectif « 2.3.1 Améliorer l'accès aux milieux naturels ».	Permet de se conformer aux recommandations du MELCCFP.
7. Présenter le cycle de gestion et le logigramme de l'objectif « 5.1.1. Évaluer la durabilité des interventions de l'organisation ».	Permet de se conformer à l'annexe 4 du cadre de suivi des objectifs de la SGDD 2023-2028.
8. Consolider l'ensemble des modifications dans le tableau synoptique.	Assure la conformité entre les actions et le tableau synoptique.
9. Présenter la liste des modifications apportées à la fin du document.	Permet de faire preuve de transparence.

